

INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIÈRE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONNELLE SC

R.P.M.: 0841.470.248

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2023

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterFiduciaire is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterFiduciaire Scrl (*) - experts-comptables - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interfiduciaire@rsmbelgium.be - TVA BE 0442.616.443 - RPM Bruxelles - (*) *Société civile à forme commerciale*

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Table des matières

Projet de comptes annuels	2
Liste de contrôle	30

23		0841.470.248		1	EUR	
NAT.	Date de dépôt	N°	P.	U.	D.	A-app 1

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle**

Forme juridique: Société coopérative

Adresse: Rue Léon Morel

N°: 1

Boîte:

Code postal: 5032 Commune: Isnes

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet:

Adresse e-mail:

Numéro d'entreprise

0841.470.248

Date 04/12/2021 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

☒ les COMPTES ANNUELS en

EUROS

approuvés par l'assemblée générale du

28/05/2024

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01/01/2023

au

31/12/2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01/01/2022

au

31/12/2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 20

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: A-app 6.2, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7.1, A-app 7.2, A-app 8, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

Nr.	0841.470.248	A-app 2.1
-----	--------------	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

Liste complète des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

WATHELET Damien

Bouresse 1 Bte A

4560 Clavier

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

DUBOIS Philippe

Rue de l'Agauche 17

4560 Clavier

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Vice-président du Conseil
d'Administration

SAIVE Philippe

Rue de Preyai 21

4432 Ans

BELGIQUE

Début de mandat: 03-09-2020

Fin de mandat: 03-09-2026

Administrateur

BALON Pierre-Philippe

Rue de Diekirch 80

6700 Arlon

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

LUGOWSKI Dominique

Rue Jean Jaurès 26

4340 Awans

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

WAUTIER Jean-Marc

Rue des Fossés 2 bte B/C

1420 Braine-l'Alleud

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

DELHAISE Rudi

Route d'Andenne 4F

5310 Eghezée

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

DISPA Benoît

Rue du Paradis 20

5030 Grand-Manil

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

SORNIN Eric

Rue du Comté 3

5060 Tamines

BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2019

Fin de mandat: 12-12-2026

Administrateur

MELLOUK Mohammed Amine

Rue Fontenoy 31

7500 Tournai

BELGIQUE

Début de mandat: 09-12-2020

Fin de mandat: 09-12-2026

Administrateur

POLL Bénédicte

Avenue du Vignoble 5 bte 2

7180 Arquennes

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

SIASSA-BULA Merveille

Rue Gustave Boël 160

7100 La Louvière

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

KEYMOLEN Sophie

Chemin de la Malpensée 36

1430 Rebecq

BELGIQUE

Début de mandat: 13-12-2022

Fin de mandat: 13-12-2028

Administrateur

LÖWENTHAL Bernard

Rue Hattain 3

1470 Genappe

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

GOREZ Denis

Place d'Hymiée 50

6280 Gerpinnes

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

LELONG Emmanuelle

Rue de la Varette 60

7110 Houdon Goegnies

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

VAFIDIS Rachelle

Rue de la Brasserie 38

5080 Warisoulx

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 10-10-2023

Administrateur

CHAPELLE Thierry

Rue du Ruisseau 35

5081 Bovesse

BELGIQUE

Début de mandat: 03-09-2020

Fin de mandat: 03-09-2026

Administrateur

BARVAIS Marc

Rue des représentants 22

7012 Jemappes

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Président du Conseil d'Administration

CUVELIER Philippe

Rue de la Chapelle 2A

6210 Villers Perwin

BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2019

Fin de mandat: 26-06-2025

Administrateur

GROUPE AUDIT BELGIUM SRL (B
00096)

0434720148

Avenue Du Bourgmestre Etienne

Demunter 5/10

1090 Nivelles

BELGIQUE

Début de mandat: 22-06-2021

Fin de mandat: 28-05-2024

Commissaire

Directement ou indirectement
représenté par:**TISON** Julien (A02792)

Avenue Du Bourgmestre

Etienne Demunter 5/10

1090 Jette

BELGIQUE

N°	0841.470.248	A-app 2.2
----	--------------	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable-fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
RSM INTERFIDUCIAIRE SRL 0442616443 Chaussée de Waterloo 1151 1180 Uccle BELGIQUE Directement ou indirectement représenté par	50.701.189	B

N°	0841.470.248	A-app 3.1
----	--------------	-----------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1 755 648,40</u>	<u>1 732 328,72</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	448 426,71	457 527,67
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>1 298 027,59</u>	<u>1 274 209,85</u>
Terrains et constructions		22	1 211 955,33	1 227 632,47
Installations, machines et outillage		23	2 052,16	2 565,20
Mobilier et matériel roulant		24	26 087,72	28 905,09
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	57 932,38	15 107,09
Immobilisations financières	6.1.3	28	9 194,10	591,20
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>2 366 293,32</u>	<u>3 195 212,67</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	520 734,58	508 095,29
Créances commerciales		40	503 857,60	437 989,73
Autres créances		41	16 876,98	70 105,56
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	1 793 220,72	2 621 793,72
Comptes de régularisation		490/1	52 338,02	65 323,66
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4 121 941,72	4 927 541,39

N°	0841.470.248	A-app 3.2
----	--------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Disponible		10/15	<u>490 527,98</u>	<u>240 922,19</u>
Indisponible		10/11	65 555,70	65 455,53
		110	47 005,70	46 905,53
		111	18 550,00	18 550,00
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	2 021,84	2 021,84
Réserves indisponibles		130/1	2 021,84	2 021,84
Réserves statutairement indisponibles		1311	2 021,84	2 021,84
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)(-)		14	422 950,44	173 444,82
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretiens		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

N°	0841.470.248	A-app 3.2		
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	3 631 413,74	4 686 619,20
Dettes à plus d'un an	6.3	17	895 607,85	962 685,55
Dettes financières		170/4	895 607,85	962 685,55
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	895 607,85	962 685,55
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	1 059 708,76	1 395 151,87
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	67 077,70	66 075,70
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	276 530,79	247 774,14
Fournisseurs		440/4	276 530,79	247 774,14
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	716 100,27	1 081 302,03
Impôts		450/3	113 123,44	317 026,45
Rémunérations et charges sociales		454/9	602 976,83	764 275,58
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	1 676 097,13	2 328 781,78
TOTAL DU PASSIF		10/49	4 121 941,72	4 927 541,39

N°	0841.470.248	A-app 4
----	--------------	---------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	4 653 111,24	3 835 333,43
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	4 073 964,49	3 844 384,41
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	261 949,87	194 343,44
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	20 088,39	13 599,63
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	297 108,49	-216 994,05
Produits financiers	6.4	75/76B	24 793,17	0,02
Produits financiers récurrents		75	24 793,17	0,02
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	16 926,74	29 727,60
Charges financières récurrentes		65	16 926,74	29 727,60
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	304 974,92	-246 721,63
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	55 469,30	4 513,54
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	249 505,62	-251 235,17
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	249 505,62	-251 235,17

N°	0841.470.248	A-app 5
----	--------------	---------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	422 950,44	173 444,82
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	249 505,62	-251 235,17
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	173 444,82	424 679,99
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)(-)	(14)	422 950,44	173 444,82
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

N°	0841.470.248	A-app 6.1.1
----	--------------	-------------

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxx	1 469 760,65
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	157 739,51	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	1 627 500,16	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	xxxxxxxxxxx	1 012 232,98
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	166 840,47	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	1 179 073,45	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	<u>448 426,71</u>	

N°	0841.470.248	A-app 6.1.2	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxx	1 854 883,72
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	118 927,14	
Cessions et désaffectations	8179	37 403,06	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1 936 407,80	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxx	580 673,87
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	95 109,40	
Repris	8289		
Acquises de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	37 403,06	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	638 380,21	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>1 298 027,59</u>	

N°	0841.470.248	A-app 6.1.3
----	--------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxx	591,20
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	8 602,90	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385		
Autres mutations (+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	9 194,10	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455	0,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	0,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	0,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>9 194,10</u>	

N°	0841.470.248	A-app 6.3
----	--------------	-----------

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	67 077,70
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	278 638,16
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir.	8913	616 969,69
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

N°	0841.470.248	A-app 6.4
----	--------------	-----------

RÉSULTATS

PERSONNEL
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE
Produits non récurrents
Produits d'exploitation non récurrents
Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes
Charges d'exploitation non récurrentes
Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS
Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	48,8	46,4
76 (76A)		
(76B)		
66 (66A)		
(66B)		
6502	0,00	0,00

N°	0841.470.248	A-app 6.5
----	--------------	-----------

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou les mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

N°	0841.470.248	A-app 6.5
----	--------------	-----------

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou les mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	
		Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

N°	0841.470.248	A-app 6.5
----	--------------	-----------

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)
Droit sur la ligne de crédit
Garantie constituée au profit de la Ville de Liège

Exercice
400 000,00
5 780,00

N°	0841.470.248	A-app 6.6
----	--------------	-----------

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
		Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Honoraires réviseurs		9 807,09
		Exercice
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES		
Avec des personnes détenant une participation dans la société		
Nature des transactions		
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation		
Nature des transactions		
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société		
Nature des transactions		

N°	0841.470.248	A-app 6.8
----	--------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Il est précisé que d'une manière générale il sera fait application des principes qui figurent dans l'A.R. du 29 avril 2019 et qu'il sera tenu

compte des avis de la Commission des Normes Comptables.

De manière plus spécifique, il sera fait application des règles particulières énoncées ci-après.

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Articles 3 :38 à 3 :39 de l'AR du CSA)

Ces immobilisations sont valorisées à leur coût de revient ou prix d'acquisition, ou à leur valeur d'utilisation si celle-ci est inférieure.

Les frais accessoires liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés à l'actif du bilan et font l'objet d'amortissements

au même rythme que le principal.

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers, ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où

celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour la

société.

Les immobilisations dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties sur la durée de vie utile estimée, à savoir:

Libellé/actif Méthode Tx. Min. TxMax.

Licence Linéaire 10% 33.33%

Frais de développement Linéaire 10% 33.33%

Ces taux seront appliqués prorata temporis à partir du jour qui suit l'acquisition.

Des amortissements complémentaires ou non récurrents sont appliqués lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par

l'entreprise. D'autre part, si des immobilisations incorporelles cessent d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, un

amortissement non récurrent est acté pour ramener leur évaluation à la valeur probable de réalisation.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de dépréciation

durable.

Plus spécifiquement, les frais de développement des projets informatiques seront comptabilisés en immobilisation incorporelle à la fin de chaque

trimestre et seront amortis à partir du 1er jour du trimestre suivant.

Chaque projet informatique sera individualisé et fera l'objet d'un plan d'amortissement spécifique dont la durée d'amortissement sera en

conformité avec les présentes règles d'évaluation.

Chaque plan sera validé par le conseil d'administration sans que pour autant ce soit considéré comme une modification des règles d'évaluation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, ou valeur d'apport, y compris les frais accessoires, conformément aux articles 3-14, 3-

15 et 3-17 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

"Immeubles : 3% (linéaire)

"Installations : 10% (linéaire)

"Machines et outillage : 20% (linéaire)
"Mobiliier et matériel de bureau : 20% (linéaire)
"Matériel roulant : 20% (linéaire)
"Matériel informatique : 33,33% (linéaire)
"Aménagement des locaux : 10% (linéaire)
"Frais accessoires : 0% - 100% (linéaire)

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de jour pour les immobilisations dont la mise en service est directe.

Immeubles :

Concernant l'immeuble acquis en 2017, dont la partie terrain et construction ont fait l'objet d'un investissement sur base de la valeur

d'acquisition, les règles suivantes seront d'application :

"Tous les travaux de maintien de l'actif qui seront effectués par la suite feront l'objet d'une prise en charge directe ;

"Par contre, tout ce qui concourt à augmenter la valeur du patrimoine immobilier fera l'objet d'un investissement.

Matériel informatique :

A dater de l'exercice comptable 2018, le seuil absolu à partir duquel l'on comptabilise une immobilisation est fixé à 3.000,00 euros ; en dessous

de ce montant, il y a prise en charge immédiate.

Par dérogation au paragraphe précédent, à l'occasion d'un nouvel engagement, le premier équipement, qui a été acheté par IMIO et fourni au nouvel

engagé, fait l'objet d'un investissement, quel que soit le prix d'acquisition de l'équipement.

Frais accessoires :

Les frais accessoires sont amortis de 0 à 100%.

Les frais accessoires sur terrains quant à eux subissent une réduction de valeur l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité

pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation

individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives

de la société dans laquelle une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 3-44 de l'A.R.

du 29/04/2019.

CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale conformément à l'article 3-45 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

Au moins annuellement, une évaluation, par le conseil d'administration, est faite au niveau des créances commerciales en vue d'appliquer

d'éventuelles réductions de valeur. Cette comptabilisation éventuelle se fait sur base de documents probants, tels que rappels, recommandés,

courriers d'avocats, justifiant cette prise de décision.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient (article 3-15 de l'A.R. du 29/04/2019) éventuellement

majorés, compte tenu du degré d'avancement des travaux, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient conformément à l'article 3-49 de l'A.R. du 29/04/2019.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur, conformément à l'article 3-52 de l'A.R. du 29/04/2019.

PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à l'article 3-35 de l'A.R. du 29/04/2019.

SUBSIDES RECUS EN CAPITAL

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus, déduction faite des impôts différés. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément aux articles 3-28 à 3-33 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale en application de l'article 3-55 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

DEVISES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

A la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

N°	0841.470.248	A-app 9
----	--------------	---------

AUTRES INFORMATIONS A COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES
(rubriques 45 et 179 du passif)
Dettes fiscales échues
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITAUX OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS

Codes	Exercice
9072	
9076	
9078	<u>664 792,20</u>

N°	0841.470.248	A-app 10
----	--------------	----------

RAPPORT DE GESTION

N°	0841.470.248	A-app 11
----	--------------	----------

RAPPORT DES COMMISSAIRES

N°	0841.470.248	A-app 12
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 999

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	48,1	0,9	48,8	46,4
Nombre d'heures effectivement prestées	101	72 367	1 098	73 465	70 281
Frais de personnel	102	4 011 960,87	62 003,62	4 073 964,49	3 844 384,41

A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	51	1	51.8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	49	1	49,8
Contrat à durée déterminée	111	2		2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	41		41.0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	14		14,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	22		22,0
de niveau universitaire	1203	5		5,0
Femmes	121	10	1	10.8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	6		6,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	1	1,8
de niveau universitaire	1213	3		3,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	51	1	51,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	0841.470.248	A-app 12
----	--------------	----------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	12		12,0
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	5	1	5,8

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	20	5831	6
Nombre d'heures de formation suivies	5822	1 273	5832	481
Coût net pour la société	5823	81 008,58	5833	9 291,99
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

N°	0841.470.248	A-app 13
----	--------------	----------

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

CONTROLES

Nom Client: Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle
Exercice comptable: 01/01/2023 - 31/12/2023
Devise:
Schéma: A

CONTRÔLES DES SIGNES

Aucune erreur n'a été constatée lors des contrôles des signes

CONTRÔLE DES SECTIONS ENREGISTRÉES

Il n'y a pas d'explications sans une étoile contenant des données.

CONTRÔLES LEGAUX

Les comptes annuels sont conformes aux contrôles légaux.

CONTRÔLES ADDITIONNELS

Les comptes annuels sont conformes aux contrôles supplémentaires.

CÔNTROLES DANS LE BILAN SOCIAL

Les comptes annuels sont en conformité avec les contrôles de la BNB sur le bilan social.

REMARQUES COMPTABLES

Tâche de vérification ou de redressement

Tout a-t-il été complété dans l'annexe correspondante ? Il faut indiquer si une tâche de vérification ou de redressement a été confiée aux comptes annuels. Si ce n'est pas le cas, cela doit également être indiqué dans l'annexe correspondante.
Déclaration concernant une mission de vérification ou de redressement complémentaire

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Si la rubrique 28 contient une valeur, l'annexe correspondante doit être complétée.
Information relative aux participations

Activités/missions exceptionnelles de la commissaire dans le rapport annuel

Si une commissaire est inclus dans la liste des administrateurs, gérants et commissaires et qu'elle a exercé des activités exceptionnelles ou des missions spéciales en cette qualité, cela doit être explicitement mentionné dans le rapport annuel, de même que la rémunération y afférente.

Fusion/scission

Il convient de vérifier si la société a pris le contrôle d'une autre société au cours de l'exercice (fusion) ou a cédé des activités (scission).

Garanties sur des droits et engagements hors bilan

Les dettes ont été enregistrées dans le bilan. Veuillez vérifier si une garantie a été fournie et, le cas échéant, l' indiquer dans l'annexe Droits et engagements hors bilan.

Date d'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale

Les comptes annuels ne peuvent être soumis qu'après approbation par l'assemblée générale, sauf exception.
